



Pêcher à Baulne en Brie

La commune de Baulne en Brie est parcourue par 2 rivières : le Surmelin et la Verdonnelle.

Le Surmelin naît dans la forêt de Vertus, (Marne), aux confins des communes de Loisy-en-Brie et de Vertus. Il conflue avec la Marne à Mézy-Moulins. Son parcours est long de 41,5 kilomètres. Cette rivière a donné son nom à une rue de Paris à proximité de laquelle est situé le réservoir d'eau potable alimenté, à l'origine, par le groupe de rivières via l'Aqueduc de la Dhuis.



Le Surmelin et la Verdonnelle sont classés cours d'eau de première catégorie du point de vue piscicole. On y trouve notamment la truite fario, les vairons, ainsi que la truite arc-en-ciel. On a récemment introduit l'ombre commun, en cours d'acclimatation dans la rivière.



On y trouve aussi des gardons, des brochets, des perches qui sont des poissons de 2^{ème} catégorie (rivière Marne, canal, étangs), ils sont malheureusement nuisibles pour le Surmelin surtout les carnassiers. Il est préférable de ne pas les remettre à l'eau.

La pêche se pratique avec une ligne tenue à la main.

La pêche au lancer (canne + moulinet) est idéale.

Les appâts naturels : le ver de terre, le porte bois, la teigne, le vairon ...

Les leurres : cuillères, poissons nageurs ...



Attention : l'asticot est interdit !

Il existe des tailles minimales de pêche, par exemple 25 cm pour la truite.

Pour pêcher sur les parcours privés ou communaux, il faut un permis de pêche. Il existe plusieurs timbres piscicoles (à la journée, pour les vacances, à l'année, pour les enfants ...). On peut pêcher du 10 mars au 16 septembre.

Infos sur le site www.fédérationpeche.fr

Merci à M. Anthony Vervial de partager ses connaissances piscicoles et ses photos et pour l'organisation impeccable de la pêche du 14 juillet qui rassemble de nombreux amateurs.